

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SPECIAL CARE ADHESIVE P10
Code du produit : 526110020000000000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs, Monomère

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ALTUGLAS International S.A.S
Tour CB21, 16 Place de l'Iris
92040 Paris La Défense
Téléphone : +33178662300
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDSQuestion@trinseo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GLOBAL : +(1)-703-527-3887 LOCAL : +44 20 3885 0382 ORFILA : 01 45 42 59 59 Numéro d'appel d'urgence européen : 112
For Poison Information Centre in other regions please see Section 16

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0
Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
Intervention:
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ethanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	Flam. Liq. 2; H225	>= 50 - < 70

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 22.11.2022

	201-297-1 607-035-00-6	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	
Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ethanol	Non attribuée 911-490-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection pour les secouristes : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Vêtement de protection

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 22.11.2022

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Facilement inflammable
La polymérisation est exothermique et est susceptible de dégénérer en une réaction non contrôlée.

Produits de combustion dangereux : Décomposition thermique en produits toxiques:
Oxydes de carbone (par combustion)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Enlever toute source d'ignition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Prévoir douches, fontaines oculaires.
Prévoir poste d'eau à proximité.
Transférer par pompe ou par pression d'atmosphère contenant entre 5 et 21% d'oxygène.
Ne jamais mettre en contact avec une atmosphère constituée uniquement de gaz inertes.

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 22.11.2022

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Maintenir le contact avec une atmosphère contenant de 5 à 21% d'oxygène. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Protéger de la lumière. Eviter les longues périodes de stockage. Contrôler en permanence la température du produit. Contrôler la limpidité du produit. Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Prévoir une cuvette de rétention.

- Température de stockage recommandée : < 30 °C

- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

- Matériel d'emballage : Matière appropriée: Aluminium

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire: Indicatif				

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 22.11.2022

	STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire: Indicatif			
	VME	50 ppm 205 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
	VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
- Matériel : Alcool polyvinylique
- Indice de protection : Indice de perméation selon EN 374: 6 (temps de passage > 480 min)
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : Légèrement âcre, Légèrement irritante
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C
(Méthacrylate de méthyle)
- Formation d'un azéotrope avec l'eau : 83 °C (1.013 hPa)
(Méthacrylate de méthyle)
Point d'ébullition de l'azéotrope
(Concentration : 86%)
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité : 12,5 % (v)
Méthode: Normes NF T 20 037 - DIN 51794

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

supérieure	:	(Méthacrylate de méthyle)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	2,1 % (v) Méthode: Normes NF T 20 037 - DIN 51794 (Méthacrylate de méthyle)
Point d'éclair	:	9,6 °C Méthode: coupelle fermée
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,38 (20 °C) Méthode: mesuré (Méthacrylate de méthyle)
Pression de vapeur	:	37 hPa (20 °C) (Méthacrylate de méthyle) 100 hPa (39,4 °C) (Méthacrylate de méthyle)
Densité	:	1.010 - 1.030 kg/m ³
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)
Propriétés comburantes	:	Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Auto-inflammation	:	435 °C (Méthacrylate de méthyle)
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Présence d'un inhibiteur de polymérisation : p-Méthoxyphénol (Ether Monométhyle de l'Hydroquinone) ou hydroquinone
Produit stable si la concentration de l'inhibiteur est maintenue : 10 - 20 mg/kg
Contrôler la présence d'oxygène libre indispensable à la stabilisation du produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La polymérisation est exothermique et est susceptible de dégénérer en une réaction non contrôlée.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures supérieures à 30 °C
(pour conserver les qualités techniques du produit).
Protéger de la lumière.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Produits générateurs de radicaux libres, Peroxydes, Oxydants puissants
Acides forts et bases fortes
Charbons actifs (réaction explosive)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Décomposition thermique en produits toxiques:
Oxydes de carbone (par combustion)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): = 7.900 - 9.400 mg/kg
Evaluation: Pratiquement non toxique.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

8 mg/l, 2000 ppm
Symptômes: Inhalation des vapeurs ;, Troubles neurolo-

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

giques, Troubles cardiovasculaires
Remarques: • Chez l'homme :

CL50 (Rat): 29,8 mg/l, 7093 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Substance d'essai: vapeurs
Remarques: • Chez l'animal :

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Peu nocif par contact avec la peau

Symptômes: Pénétration cutanée possible

Pas de mortalité (Lapin): 5 g/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: • Chez l'animal :

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Résultat : Dermites possibles par contacts répétés
Remarques : • Chez l'homme :

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : • Chez l'animal :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ethanol:

Espèce : Lapin

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Remarques : • Chez l'animal :

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Allergie cutanée observée.

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ethanol:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'Ames in vitro
Méthode: OCDE Ligne directrice 471
Résultat: Inactif

Type de Test: Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Résultat: Inactif

Type de Test: Test du micronoyau in vitro sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE Ligne directrice 487
Résultat: Inactif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vivo
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE Ligne directrice 475
Résultat: Inactif

Type de Test: Test du micronoyau in vivo chez la souris
Voie d'application: Par voie orale
Méthode: OCDE Ligne directrice 474
Résultat: Inactif

Mutagenicité sur les cellules : Non génotoxique, D'après les données expérimentales dispo-

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

germinales- Evaluation nibles:

Cancérogénicité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Résultat : Absence de relation de causalité entre les incidences de cancer et l'exposition au produit dans les enquêtes épidémiologiques

Remarques : • Chez l'homme :

Espèce : rat et souris
Voie d'application : Par inhalation
Durée d'exposition : 2 years
NOAEL : >= 4,1 mg/l
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : Absence d'effets cancérogènes
Symptômes : lésions nasales affectant l'odorat
Remarques : • Chez l'animal :

Espèce : Hamster
Voie d'application : Par inhalation
Durée d'exposition : Chronic
Résultat : Absence d'effets cancérogènes

Espèce : Rat
Voie d'application : eau de boisson
Durée d'exposition : 2 years
Résultat : Absence d'effets cancérogènes
Remarques : • Chez l'animal :

Cancérogénicité - Evaluation : D'après les données expérimentales disponibles:, Absence d'effets cancérogènes

Toxicité pour la reproduction

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Par voie orale
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 mg/kg bw/jour
Fertilité: NOAEL: 400 mg/kg bw/jour
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Pas d'effets toxiques pour la reproduction
Remarques: • Chez l'animal :

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Exposition lors de la grossesse
Méthode: OCDE Ligne directrice 414
Résultat: Absence d'effets toxiques pour le développement du

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

foetus.

Remarques: • Chez l'animal :

Espèce: Rat

Voie d'application: Par inhalation

Toxicité maternelle générale: NOAEL: < 0,41 mg/l

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 8,3 mg/l

Espèce: Lapin

Voie d'application: Par voie orale

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg bw/jour

Toxicité pour le développement: NOAEL: 450 mg/kg bw/jour

Toxicité pour la reproduction : Absence d'effets toxiques pour le développement du foetus.,
- Evaluation D'après les données expérimentales disponibles:

Absence d'effets toxiques sur la fertilité, D'après les données expérimentales disponibles:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité à dose répétée

Composants:

méthacrylate de méthyle:

NOAEL : 0,2 mg/l, 50ppm
Organes cibles : voies respiratoires
Symptômes : Effets locaux liés à un effet irritant
Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Remarques : • Chez l'homme :

Espèce : Rat
NOAEL : 0,1 mg/l, 25ppm
Voie d'application : Exposition répétée par inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires supérieures
Symptômes : Atrophie de l'épithélium olfactif
Remarques : • Chez l'animal :

NOAEL : > 2,0 mg/l, >500ppm
Symptômes : Toxicité systémique

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

Toxicité par aspiration

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Non pertinent

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: US EPA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 69 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: US EPA

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :
CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Boues activées): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: Donnée rapportée

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: = 9,4 mg/l
Point final: Étape de vie précoce
Durée d'exposition: 35 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 37 mg/l
Point final: reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Micro-organismes

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ethanol:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 Mois (25 °C)
pH: 7

Dégradation par périodes de demi-vie: 2,4 h (25 °C)
pH: 11

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

méthacrylate de méthyle:

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Information écologique supplémentaire : Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1247
ADR : UN 1247
RID : UN 1247
IMDG : UN 1247
IATA : UN 1247

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
ADR : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
RID : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
IMDG : METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED
IATA : Methyl methacrylate monomer, stabilized

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 339
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 339
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 339
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

ment

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 82

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 68,66 %

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Country	Poison Information Centre
Austria	+43 1 406 43 43
Belgium	070 245 245
Bulgaria	+359 2 9154 233
Croatia	+3851 2348 342
Cyprus	1401
Czech Republic	+420 224 919 293
Denmark	+45 8212 1212
Estonia	nationally 16662, calling from abroad (+372) 7943 794
Finland	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Germany	
Greece	(0030) 2107793777
Hungary	+36-80-201-199
Iceland	543 2222
Ireland	01 809 2166
Italy	+39 02 66 10 10 29
Latvia	
Liechtenstein	
Lithuania	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500
Malta	
the Netherlands	NVIC: +31 (0)88 755 8000
Norway	22 59 13 00
Poland	
Portugal	+351 800 250 250
Romania	+40213183606
Slovakia	+421 2 5477 4166
Slovenia	112
Spain	34 91 562 04 20
Sweden	112

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2009/161/EU	: Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2009/161/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Version 1.0 Date de révision: 22.11.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
22.11.2022

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR